

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 6

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 8

OBJET : Avenant 2 au marché 18A20 Aménagement de la place de la Cavée – Lot 2 Fontainerie

L'An deux mille vingt et un, le huit avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en visioconférence en application de l'article 2 de la LOI n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

GALANTE-GUILLEMINOT Muriel

BULLETT Anne

PORCHERON Jean-Claude

LHOSTE Roger

SAUCY Nathalie

KEFIFA Zahira

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

REIGADA Gabriela

LAFON Dominique

CONSTANT Pierre-Henri

CHAMBON Emmanuel

GAGNARD Françoise,

HOUCINI Mohamed,

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M E. LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 des marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL200710_8 en date du 10 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

Vu la décision du maire n°18/95 du 17 octobre 2018 portant attribution du marché 18A20 Aménagement de la place de la Cavée – Lot 2 Fontainerie,

Vu la décision du maire n°20_232 du 28 décembre 2020 portant signature l'avenant 2,

Considérant que l'avenant 2 porte sur des demandes complémentaires de la maîtrise d'ouvrage,

Considérant que l'avenant a été pris en application de la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire, qui comportait une erreur matérielle,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cet avenant par délibération du Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant 2 avec la société HYDATEC pour l'ajout des prestations suivantes :

	Montant de base	Demandes complémentaires MOA (al.6 art 139)	Total travaux supplémentaires (TS)
Montant	103 386,00 €	7 919,00 €	7 919,00 €
Evolution		7,66%	7,66%
Montant maximum autorisé			15 507,90 €

Article 2 : les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale
- La société attributaire

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 19/04/21

Publication/Affichage du 20/04/21 au 20/06/21

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services